

## Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/05/001** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria  
TÉL. +33 (0)1 53 46 15 60 MÊL. [marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr](mailto:marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr)

**DATE** 4 mai 2005  
**VERSION** 2 (approuvée)

**RÉUNION** **Conseil scientifique** du Groupement d'intérêt « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations »

du 17 décembre 2004

### PRÉSENTS

#### MEMBRES DU CONSEIL

Mme Natalia AVTONOMOVA  
M. Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT  
M. Salem CHAKER  
M. Peter COLVIN  
M. Jean-Pierre DRÈGE  
M. Gérard FUSSMAN  
M. Maurice GARDEN  
M. Bernard HOURCADE  
Mme Françoise HOURS  
Mme Marie-Claude MAUREL  
M. Cheng PEI  
Mme Petra WERNER  
M. Jan Just WITKAM

#### MEMBRES DE DROIT

M. Daniel RENOULT  
Mme Marie-Lise TSAGOURIA

#### INVITÉS

Mme Isabelle NECTOUX  
M. Marc FONTANA

### EXCUSÉS

M. Jan BREMAN  
M. Pierre GONNEAU  
M. Serge GRUZINSKI  
M. Éric SEIZELET  
Mme Xiaohong XIAO-PLANES

**PROCHAINE RÉUNION** **3 juin 2005 à 9 heures**  
En Sorbonne  
Salle des commissions (accès par le 46, rue Saint-Jacques, 2<sup>ème</sup> étage)

### ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2004**
2. **Informations sur l'avancement du projet**
3. **Document de synthèse sur la politique documentaire**
4. **Collections en libre-accès**

## 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2004

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2. Information sur l'avancement du projet

Le programme d'activité 2005 est remis aux participants.

Daniel Renoult fait le point sur la préparation du futur statut de la BULAC. Deux projets ont été élaborés, l'un correspondant à la création d'un établissement public administratif, l'autre à la constitution d'un nouveau groupement d'intérêt public. L'objectif est de pouvoir présenter un projet finalisé en 2005-2006.

## 3. Orientations documentaires

- La **priorité est donnée aux acquisitions en langues originales** : l'achat de sources primaires et de documents en langues que l'on ne trouve pas dans les autres bibliothèques constitue la vraie force de la BULAC.
- L'accent est mis sur les **sciences sociales** (incluant littérature et histoire) et le **monde contemporain**, mais aussi vers **l'actualité de la recherche**, quelle que soit la période concernée.
- La collecte de la **littérature grise** (= publiée en dehors du secteur commercial), obtenue souvent par échange, est à développer et à coordonner étroitement avec la politique de numérisation.
- L'assurance est donnée aux établissements fondateurs de maintenir la **continuité des fonds**, cette option pouvant le cas échéant aller à l'encontre de la volonté d'harmonisation de la couverture thématique.

## 4. Liens avec le monde de la recherche

- L'identification précise des équipes de recherche, des laboratoires et des thèmes de recherche en cours permettra de mieux cerner les options à prendre dans l'orientation des acquisitions. Puisque les chercheurs seront les principaux utilisateurs de la documentation en langues originales, il est indispensable que celle-ci réponde à leurs attentes. Cela permettra aussi de déterminer en creux les secteurs qui n'appellent pas de développement particulier.
- La politique documentaire de la BULAC est à coordonner avec la politique scientifique déterminée par le CNRS, les grands établissements...
- Il est cependant acquis *a contrario* qu'il faut éviter de lier trop étroitement la politique d'acquisition de la BULAC avec le fonctionnement des équipes de recherche : la durée de vie de ces dernières est trop courte, des équipes et des thèmes de recherche peuvent disparaître, puis renaître (ex. : monde slave) selon les aléas de l'histoire... et il est indispensable qu'un établissement documentaire ait une logique de fond et assure une forme de continuité dans la constitution de ses collections.
- Il faut néanmoins réussir à jumeler ces deux temporalités en maintenant, au-delà de la période de préfiguration, une participation active de la recherche vivante au fonctionnement de la BULAC.

- Outre le travail au sein des conseils et commissions que pourra mettre en place la BULAC, un facteur essentiel de réussite sera la réalisation de la seconde tranche du Pôle des langues et civilisations : cette future « maison de la recherche » dispose par convention avec la Ville de Paris (juillet 2002) d'une parcelle d'une capacité de construction de 12 à 13 000 m<sup>2</sup> SHON, inscrite dans le plan local d'urbanisme, mais l'instruction de ce projet n'est pas encore lancée. Le conseil suggère que soient conduites, à l'initiative des présidents du conseil d'administration et du conseil scientifique de la BULAC, des séances de travail réunissant les futurs utilisateurs pour définir en commun un projet scientifiquement argumenté qui pourra être ensuite présenté à l'échelon politique pour financement. Un tel projet irait dans le sens de la réflexion engagée au ministère de l'Enseignement supérieur sur le regroupement des universités parisiennes pour atteindre une masse critique compétitive. Il pourrait également trouver un accueil favorable au conseil scientifique de la Région Île-de-France.

## 5. Modes d'entrée des documents à la BULAC

### • *Les échanges*

- La politique d'échange des laboratoires de recherche, qui utilisent leurs propres publications pour enrichir leur centre de documentation, est de plus en plus mise à mal par l'externalisation, encouragée par le CNRS, des revues vers les éditeurs privés : il faudrait néanmoins envisager que la BULAC puisse bénéficier de la possibilité d'échanger les revues de certains laboratoires pour obtenir des publications équivalentes à l'étranger.
- La rapidité d'évolution des centres de recherche dans les différents pays est grandissante, ce qui entraîne la naissance et l'arrêt aussi rapides des revues correspondantes : il est difficile dans ces conditions d'établir et de maintenir les contacts indispensables à des échanges réguliers.
- L'exemple de la bibliothèque de la Sorbonne est plus concluant pour les périodiques que pour les monographies, mais les écueils sont nombreux : risque de se laisser déborder par des demandes ne correspondant pas aux intérêts de la bibliothèque, difficulté à trouver des contreparties, voire à faire accepter administrativement leur financement, absence de maîtrise des délais...
- À la Bibliothèque nationale de France, il semble à l'inverse plus facile d'obtenir des monographies que des périodiques (temps d'attente très long et manque de régularité) ; le risque de se faire déborder est bien réel et il ne faut accepter de travailler que sur listes de proposition et refuser tout envoi spontané.
- Il est unanimement reconnu que la gestion des échanges nécessite un personnel dédié à cette activité très consommatrice de temps, mais néanmoins indispensable pour enrichir les collections avec des documents que l'on ne peut pas obtenir par une autre voie (littérature grise notamment).

### • *Les acquisitions effectuées directement à l'étranger*

- Selon le modèle néerlandais qui utilise ses instituts à l'étranger comme infrastructure logistique pour effectuer des achats sur place, il est fortement suggéré de prendre contact avec le ministère des Affaires étrangères pour déterminer dans quelles conditions les instituts français qui lui sont rattachés pourraient jouer un rôle du même type ; les directeurs de certains instituts ont déjà fait part de leur désir de devenir des partenaires de la BULAC (Téhéran, Damas, Pondichéry...) : reste à définir un mode de partenariat dans lequel chaque établissement trouverait son avantage.
- La piste des centres de l'EFEO en Asie, administrativement plus simple, est également à suivre.
- L'envoi d'agents en mission ou l'utilisation de chercheurs ou d'enseignants de passage peuvent également permettre d'effectuer des campagnes d'achat lors de foires et de bourses aux livres.

## 6. Collections en libre-accès

- Le principe d'une présentation géographique des collections avec un sous-classement disciplinaire est retenu.
- Le maintien d'une collaboration étroite avec les enseignants et les chercheurs pour l'élaboration et le suivi du contenu documentaire des salles est le gage de l'adéquation à leurs besoins.
- Le caractère évolutif du libre-accès est fondamental.
- Une coordination spécifique est à construire avec l'INALCO, pour tenir compte des contraintes liées à l'organisation pédagogique de l'établissement.
- Une passerelle existe entre la zone recherche et la zone étude, dont on pourra moduler la perméabilité selon les besoins.
- Une solution claire et rassurante est à proposer pour le maintien d'usuels dans les laboratoires de recherche, sans pénaliser l'organisation des salles en libre-accès : il s'agira souvent des mêmes ouvrages, mais il est vraisemblable qu'ils se trouvent déjà en doublons dans les collections.

*La prochaine réunion du conseil scientifique est fixée au 3 juin 2005 à 9 heures.*



## *Annexes au compte-rendu de la réunion du conseil scientifique du 17 décembre 2004*

Pour information, sont joints au présent compte-rendu les deux documents de travail adressés aux membres du conseil avant la réunion.

1. **Synthèse des orientations documentaires de la BULAC**, *note de travail rédigée par Isabelle Nectoux, responsable de la politique documentaire de la BULAC*
2. **Le libre-accès à la BULAC : premières propositions**, *note de travail rédigée par Marc Fontana, responsable de l'organisation du libre-accès*

*Note*RÉF. Bulac/04/127 AFFAIRE SUIVIE PAR Isabelle NECTOUX  
TÉL. +33 (0) 1 53 46 15 61 MÊL. isabelle.nectoux@bulac.sorbonne.fr

---

**À L'ATTENTION DES** Membres du conseil scientifique**DATE** Paris, le 26 novembre 2004

---

**OBJET** **Synthèse des orientations documentaires de la BULAC**  
(note préparatoire à la réunion du conseil scientifique du 17 décembre 2004)**VERSION** Document de travail – version 1

La charte documentaire, présentée au conseil scientifique en juin 2004, fournit les données volumétriques, thématiques et linguistiques détaillées sur les fonds des 21 bibliothèques composant la BULAC. Elle sert de base à la synthèse qui précise ci-dessous les idées force du projet documentaire de la BULAC, en identifiant les pôles fondamentaux pour lesquels la BULAC a une mission nationale et les fonds pour lesquels son ambition est plus mesurée (c'est-à-dire : maintien d'un bon fonds d'étude pour les étudiants ou développement ponctuel d'une documentation spécifique nécessaire à une équipe de recherche).

## 1. PRÉSENTATION DES COLLECTIONS

- **En quelques chiffres :**

**Monographies** : environ **1 000 000 de volumes** (755 000 titres) couvrant :

- l'Europe balkanique, centrale et orientale : 278 000 titres
- la Haute-Asie, l'Asie du Sud et du Sud-Est, le Pacifique et l'Océanie : 140 000 titres
- l'Asie orientale : 123 000 titres
- le Moyen-Orient, le Maghreb, l'Asie centrale : 120 000 titres
- les généralités transverses et l'Europe occidentale : 58 000 titres
- l'Afrique : 25 000 titres

**Périodiques** : environ **22 000 titres de périodiques** vivants et morts

**Disciplines représentées :**

- **27 %** des fonds concernent la **littérature**
- **24 %** **l'histoire et la géographie**
- **18 %** **les sciences sociales**
- 11 % la linguistique
- 10 % la philosophie-religion.

**Langues :**

**57 %** des monographies sont **en langues orientales**, mais ce chiffre doit être revu à la hausse si l'on prend en considération le fait que le taux de langues vernaculaires pour l'Afrique (10 %), l'Inde (26 %) ou le domaine arabe (51 %) ne tient pas compte des

publications en français ou en anglais, qui sont aussi des langues d'usage local dans ces zones géographiques.

**Budget annuel d'acquisition** : environ **950 000 € /an**

- **Les pôles fondamentaux**

Il s'agit des fonds pour lesquels la BULAC joue aux yeux de la communauté scientifique un rôle de référence, en proposant des collections couvrant largement les notions de langue et de civilisation, ancienne et contemporaine. Précisons cependant que, dans leur large majorité, les fonds rassemblés datent de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle (50 à 60 % des trente dernières années) et qu'ils se situent donc aux côtés de fonds plus anciens (ex. : BNF ou Collège de France).

Deux ensembles sont à distinguer :

- **4 pôles forts de plus de 50 000 titres de monographies :**

- *Domaine russe* : 140 000 titres
- *Domaine Chine* : 75 000 titres
- *Domaine Asie du Sud* : 70 000 titres
- *Domaine arabe et berbère* : 50 000 titres

L'importance numérique de ces fonds et l'excellence de leurs collections les situent au **premier plan** des ressources documentaires françaises. Ce sont des collections équilibrées, d'une large couverture documentaire. La composition thématique de ces fonds n'est pourtant pas homogène : dominante littéraire très marquée pour le domaine russe ; dominante sciences sociales et histoire pour le domaine chinois ; sciences sociales et philosophie-religion pour l'Asie du Sud ; histoire et philosophie-religion pour le domaine arabe. Ces spécificités recouvrent bien sûr des approches différentes du fait culturel.

- **5 pôles forts de 20 000 à 40 000 titres de monographies :**

- *Domaine Insulinde* : 32000 titres
- *Domaine iranien* : 30 000 titres
- *Domaine Afrique* : 25 000 titres
- *Domaine Thaïlande* : 20 000 titres
- *Domaine Japon* : 31 000 titres

C'est ici que l'**ambition** et l'**originalité** de la BULAC **doivent s'affirmer** : ces fonds ont déjà une taille conséquente et ils n'ont pas d'équivalent dans la carte documentaire française (sauf pour le domaine Japon où les partenaires sont nombreux). Le monde de la recherche dispose ici de moyens documentaires de haut niveau qu'il est souhaitable de développer davantage encore, et notamment en ce qui concerne l'Afrique, afin de confirmer ces pôles d'excellence, qui doivent permettre à la fois l'étude ponctuelle des faits passés et contemporains, mais aussi une approche globale et interdisciplinaire des phénomènes étudiés.

- **Des fonds dont le positionnement est à définir**

D'importance numérique inégale à cause de leur histoire et de leur mission, les fonds regroupés ici se composent de collections de bon niveau, plutôt académiques, orientées principalement vers la littérature, l'histoire et la linguistique.

▫ **4 ensembles prédominant :**

- **Domaine turc** : 25 000 titres
- **Domaine serbo-croate** : 24 000 titres
- **Domaine tchèque** : 23 000 titres
- **Domaine polonais** : 21 000 titres

Bien que ces collections soient solides, le dynamisme dans le suivi de la documentation n'est pas le même que pour les pôles fondamentaux : la richesse du fonds tient plus aux collections données ou acquises précédemment qu'à un volume d'achat conséquent d'une documentation contemporaine en toutes langues. Les fonds sont parfois vieillis, des difficultés subsistent pour obtenir les ouvrages dans certains pays et la documentation est éclatée entre de nombreux partenaires (sauf domaine turc). Un redressement est en cours pour les pays d'Europe centrale où une veille documentaire est assurée.

Pour pouvoir jouer un rôle renouvelé dans le futur et apparaître comme des fonds de référence, une définition des axes d'acquisition entre établissements (BULAC et partenaires extérieurs) s'impose ainsi qu'un développement des achats et une ouverture aux sciences sociales.

Un constat du même type peut être fait pour d'autres fonds moins importants numériquement : **Vietnam** (15 000 titres), **Hebraïca** (14 000), **Grèce** (13 000), **Corée** (12 000), **Ukraine** (12 000), **Bulgarie** (11 000), **Finno-ougrien** (9 500), **Roumanie** (9 500), **Caucase** (8 000), **Pacifique-Océanie** (4 400), **Lituanie-Lettonie** (3 500).

Les missions sont pour l'instant plus modestes, le suivi documentaire cible le besoin des étudiants et les secteurs de la recherche vivante.

- ***Dans certaines disciplines : des collections de recherche vivantes et très pointues***

Constitués au départ par les chercheurs eux-mêmes ou grâce à des dons de professeurs, ce sont des fonds pointus sur des domaines ciblés où la documentation rassemblée est de haut niveau. Ces fonds ont été complétés par des manuels et ouvrages pour répondre aux besoins des étudiants.

Citons notamment :

- ethnologie et ethnographie pour la **Mongolie** (4 500 titres)
- archéologie pour le **Cambodge** (3 400 titres)
- ethnographie et philosophie religieuse pour l'**Himalaya** (6 400 titres)
- littérature et religion pour la **Birmanie** (4 500 titres)
- grandes religions monothéistes (13 000 titres)

Ces fonds doivent bénéficier de ce suivi thématique scientifique tout en s'ouvrant à une documentation plus généraliste, mission que soutient notamment la BNF dans le cadre des pôles associés (ex. : Birmanie, Tibet).

## **2. LES GRANDES ORIENTATIONS DU DÉVELOPPEMENT DOCUMENTAIRE**

- ***Les langues vernaculaires***



La **priorité est donnée aux achats en langues vernaculaires**. Cette mission est réaffirmée avec force comme constituante de l'identité de la bibliothèque, et ceci même pour des langues non enseignées à l'INALCO, mais comprises dans le périmètre documentaire de la BULAC.

- **La couverture thématique**

Les trois grands secteurs disciplinaires prédominants (histoire, littérature, sciences sociales, essentiellement ethnologie, sociologie), doivent être complétés par un suivi de la documentation politique, sociale et économique du monde contemporain, notamment pour le Moyen-Orient et les pays slaves. Afin de pouvoir afficher clairement le contour documentaire de la BULAC, il sera souhaitable d'**améliorer** progressivement **l'homogénéité de la couverture thématique** des fonds.

- **Les domaines géographiques**

Trois **axes de développement** ont été dégagés par les groupes de travail :

- le **maintien des pôles fondamentaux**, accompagné d'un travail sur le partage documentaire entre établissements de la région parisienne.
- le **renforcement de la documentation sur les pays émergents** : incluant des fonds déjà solides et sans concurrence (Insulinde, Thaïlande) et des fonds documentaires dont le positionnement reste à affirmer (Corée, Turquie, Ukraine...).
- le **développement d'une couverture documentaire** pour les **zones de « confins »**, aux frontières entre deux aires culturelles telle que l'Asie centrale, le Caucase, la Mongolie. Dans la même optique est encouragé l'achat d'ouvrages sur les peuples sans territoire ou les diasporas.

L'actualisation régulière d'une documentation d'étude pour les autres domaines est nécessaire, tout en restant attentif aux besoins spécifiques de la recherche vivante (ex : la finno-ougrienne dans le domaine finno-ougrien ou la philosophie classique pour le domaine Hébraïca).

- **Les procédures d'acquisitions**

- mise en fonctionnement prioritaire du module de gestion des acquisitions, afin de résorber le doublonnage d'achats non souhaité entre membres de la BULAC ;
- identification de méthodes d'acquisition, complémentaires aux marchés publics: régie d'avances, partenariat avec certains centres et bibliothèques étrangères... ;
- mise en ligne sur intranet d'outils bibliographiques et bibliologiques communs.

- **La bibliothèque numérique**

Ce point n'a été pour l'instant que très brièvement abordé dans la charte documentaire : la stratégie propre de la BULAC devra être définie par le conseil scientifique, en termes d'offre documentaire, de tactique d'achat ou de méthode de production, compte tenu des évolutions très rapides du secteur et des pratiques des lecteurs.



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DES LANGUES ET CIVILISATIONS

Isabelle NECTOUX  
Responsable de la politique documentaire

## Note

RÉF. **Bulac/04/126** AFFAIRE SUIVIE PAR Marc Fontana  
TÉL. +33 (0) 1 53 46 15 64 MÊL. marc.fontana@bulac.sorbonne.fr

---

À L'ATTENTION DES Membres du conseil scientifique

DATE Paris, le 26 novembre 2004

---

OBJET **Le libre-accès à la BULAC : premières propositions**  
(note préparatoire à la réunion du conseil scientifique du 17 décembre 2004)

VERSION Document de travail – version 1

### 1. DÉFINITION

La BULAC est une bibliothèque universitaire qui a pour vocation de desservir deux types de publics a priori distincts, un public d'étudiants et un public de chercheurs.

La première approche du libre-accès conduit à mieux cerner les caractéristiques et l'orientation des deux niveaux, étude et recherche, selon lesquels les collections vont être présentées : à qui (type de publics) et à quoi (contours documentaires) sont-ils destinés ? Selon quels critères répartir les collections ? Quelle en sera l'accessibilité à ces deux types de publics ?

Il semble que ce soit plutôt la **notion d'usage** plutôt que celle de type de public qui doit délimiter les contours documentaires et l'accessibilité du libre-accès de la bibliothèque. Les deux niveaux définissent des types d'usage distincts mais aussi complémentaires et successifs :

- le niveau étude répond à un besoin de **documentation initiale et générale** : apprentissage des langues, étude des civilisations...
- le niveau recherche répond à un besoin de **documentation approfondie et spécialisée** : recherche linguistique, disciplinaire, études comparées...

La volumétrie prévue pour la zone étude (50 000 documents) apparaît faible pour satisfaire la demande des étudiants, compte tenu du grand nombre de langues enseignées et de la nécessité de disposer d'exemplaires multiples d'un même titre (manuels, ouvrages de base...)

Cependant, il semblerait difficile d'augmenter l'offre dans cette zone car cela se ferait nécessairement au détriment du nombre de places de lecture. Les étudiants, notamment ceux inscrits dans les cursus intermédiaires, devront donc avoir librement accès à la documentation de la zone recherche.

Cette perspective comporte deux avantages.

Sur le plan intellectuel et scientifique, elle permet aux étudiants de se familiariser assez tôt avec un niveau de documentation plus élevé et d'identifier les outils documentaires de la recherche.

Sur le plan documentaire, l'offre, mieux ciblée, est mieux répartie et l'on évite ainsi au maximum de doubler des collections.

Il ne semble pas risqué que ce **décloisonnement** se fasse au détriment des chercheurs, qui conserveront des prérogatives certaines dans l'accès à la documentation. Le nombre de places plus réduit, et accessibles prioritairement aux chercheurs sur réservation en zone recherche, de même que le type de documentation proposé, dissuadera de sa fréquentation les lecteurs non motivés.

Cette approche nous semble essentielle car elle conditionne le choix des documents qui seront proposés à l'un et à l'autre niveau. Elle conduit à se concentrer, en zone étude, sur les besoins immédiats et courants des étudiants. La documentation d'un contenu plus soutenu jugée nécessaire en libre-accès mais qui ne pourrait pas figurer, faute de place, en zone étude, serait reportée en zone recherche où l'offre documentaire serait bien sûr développée selon les différentes orientations de la recherche.

## 2. VOLUMÉTRIE

La proposition de répartition volumétrique des collections obéit à deux logiques sensiblement différentes.

**En zone étude** (2 000 mètres linéaires pour 50 000 documents), **la volumétrie est calculée selon le nombre d'étudiants.**

Ce calcul est évidemment pondéré, car si l'on doit attribuer une forte volumétrie aux domaines qui concernent un public d'étudiants en nombre élevé (Chine, Japon, Arabe, Russe), il s'agit également d'éviter l'émiettement des autres domaines et d'assurer une représentativité acceptable pour toutes les langues enseignées.

Ainsi la volumétrie envisagée varie entre 350 documents pour les domaines concernant une vingtaine d'étudiants (Mongolie, Bulgarie par exemple) et 6 500 pour la Chine. Éviter un écart trop marqué entre les différentes aires géographiques a été également une de nos préoccupations.

**En zone recherche** (5 000 mètres linéaires pour 175 000 documents), il est nécessaire d'envisager **une répartition différente, allant dans le sens des choix et des partenariats documentaires.**

A ce niveau, il doit être tenu compte de l'activité de la recherche ; il convient de promouvoir les pôles forts signalés dans la politique documentaire, de mettre en valeur certains fonds faiblement ou insuffisamment représentés dans d'autres bibliothèques (notamment à la BNF) ou faisant l'objet d'une spécialité de la BULAC (pôle associé de la BNF pour certaines langues). Une place sensiblement plus importante, proportionnellement, devrait être ménagée pour l'Afrique ainsi qu'au fonds général transversal qui inclut, à ce niveau, les études anciennes.

Indépendamment de ces critères, **la répartition volumétrique générale est conditionnée par la proportion de périodiques proposés en libre-accès.**

Il semble encore prématuré de fixer cette proportion de périodiques. On peut cependant l'évaluer à moins de 10 % en zone étude, l'offre étant essentiellement constituée de périodiques d'information générale.

Pour la zone recherche, la proportion de périodiques devrait être comprise entre 20 et 40 % de la volumétrie.

Une étude particulière doit nous permettre de choisir les titres et, pour chacun d'eux, l'amplitude (partie ou intégralité de la collection) qu'il serait pertinent de proposer en libre-accès. Il ne semble pas exclu de présenter des collections complètes de périodiques vivants, de même que des périodiques morts.

Compte tenu de ces critères et de la proportion de périodiques, la volumétrie par aires et par domaines pourrait se présenter approximativement comme dans les tableaux ci-après.

Les chiffres indiqués ne sont pas, bien sûr, des données figées. Ils permettent, à cette étape de notre réflexion, de donner un ordre d'idée des masses en présence.

Il faut s'autoriser à rendre ces **quantités modulables en fonction de la physionomie des fonds existants** et donc de la capacité des équipes de sélection à proposer des collections suffisamment attrayantes et actualisées en libre-accès.

<b>Volumes par aires</b>	<b>minimum/maximum</b>	
Asie orientale (ASOR)	35 450	42 850
Europe balkanique, centrale et orientale (EBCO)	32 850	42 050
Moyen-Orient, Maghreb et Asie centrale (MOMAC)	31 500	38 450
Haute-Asie, Asie du Sud et du Sud-Est, Pacifique et Océanie (HASSEPO)	28 700	36 750
Afrique	9 950	11 000
Fonds général transversal et études anciennes	9 500	11 000
Amérindiens	700	1 100
Fonds de référence pour la Réserve	1 350	1 800
<b>Total</b>	<b>150 000</b>	<b>185 000</b>
<b>Périodiques</b>	<b>75 000</b>	<b>40 000</b>
<b>Total général</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000</b>

Volumes par domaines	minimum/maximum	
Chine	15 350	18 300
Arabe Berbère	13 900	16 700
Japon	13 900	16 700
Russe	11 650	14 200
Asie du Sud	10 200	12 900
Afrique	9 950	11 000
Fond général transversal et études anciennes	9 500	11 000
Iranien	6 400	8 200
Hebraïca-Judaïca	4 900	5 700
Insulinde	3 950	5 050
Généralités		
Turquie	3 400	4 350
Philosophie, Religions		11 à 16 %
Thaïlande Laos	2 900	3 850
Sciences sociales		20 à 24 %
Serbe Croate	2 350	3 050
Linguistique		8 à 12 %
Finno-ougrien	2 250	2 900
Sciences exactes et appliquées		1 à 3 %
Pologne	2 200	4 2 650
Littérature Slovaque	2 150	2 2 800
Histoire, Géographie	2 000	2 2 650
Himalaya	2 000	2 700
Vietnam	1 900	2 500
Cambodge	1 800	2 500
Corée	1 750	2 250
Ukraine Biélorussie	1 700	2 300
Birmanie	1 700	2 400
Mongolie	1 550	2 200
Bulgarie	1 400	1 850
Roumanie	1 350	1 850
Caucase	1 350	1 900
Océanie	1 350	1 550
Letton Lituanien	1 250	1 500
Amérindiens	700	1 100
Tsiganes	300	400
Généralités ASOR	2 900	3 500
Généralités MOMAC	2 900	3 500
Généralités EBCO	2 900	3 500
Généralités HASSEPO	2 900	3 500
Fonds de référence pour la Réserve	1 350	1 800
<b>Total</b>	<b>150 000</b>	<b>185 000</b>
<b>Périodiques</b>	<b>75 000</b>	<b>40 000</b>
<b>Total général</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000</b>

### 3. RÉPARTITION THÉMATIQUE

Compte tenu des orientations de la politique documentaire, nous pourrions envisager un découpage thématique global qui accorde **une proportion équivalente aux sciences sociales, à la littérature et à l'histoire / géographie** :

NB : dans la projection que présentent ces deux tableaux, seule la volumétrie de la zone recherche fait évoluer la volumétrie totale entre le minimum et le maximum, le nombre de volumes ainsi que le pourcentage de périodiques en zone étude (10%) étant constants. Ici le nombre de volumes maximum est obtenu en considérant, en zone recherche, un pourcentage de 20% de périodiques (soit un total de 40 000 fascicules de périodiques) et, pour le nombre de volumes minimum, un pourcentage de 40 % (soit un total de 75 000 fascicules de périodiques).

### 4.

Se lit en zone recherche, alors qu'en zone étude, ce sont les documents en langues occidentales et probablement en premier lieu les documents en français, qui devraient dominer. Dans cette zone cependant, les langues vernaculaires à alphabet latin ne devraient pas être négligées car la lecture en est accessible à des étudiants débutants.

### 5. SUPPORTS

La question des différents supports proposés en libre-accès doit être étudiée. Si l'on conçoit que monographies et périodiques (imprimés et électroniques) tiendront une place prépondérante, il est souhaitable que **d'autres supports d'information** soient consultables et empruntables à la BULAC. Méthodes de langues, cédéroms, DVD (le génocide khmer, la guerre d'Algérie, par exemple, ont fait l'objet de publications récentes sur ce support) devraient trouver leur place dans une bibliothèque de langues et de civilisations.

Les collections de documents multimédia étant très faibles dans les bibliothèques composantes, les acquisitions dans ce domaine devraient être suivies. Cependant elles ne pourront pas atteindre des volumes très élevés.

Aussi, **un classement multi-supports** pourrait être envisagé. Ce type de classement, qui répond à une logique de contenu, offre l'avantage, pour le lecteur, de trouver rassemblés au même endroit monographies et documents multimédia sur un sujet donné.

## 6. CLASSEMENT

Le classement des collections devrait suivre le **découpage par aires géographico-linguistiques** adopté. En suivant toujours une logique de contenu, il semblerait souhaitable, dans l'intérêt des lecteurs, de rassembler toute la documentation concernant un domaine et une aire au même endroit. C'est pourquoi, si cela s'avère possible, les périodiques devraient être répartis selon les aires géographiques, voire les domaines, et non présentés à part dans un espace commun.

Le découpage par aires puis par domaines permet d'envisager la création de **cotes basées sur des indices simplifiés** car ne prenant pas (ou très peu) en compte les notations géographiques. Cela représenterait un avantage incontestable à la fois pour les lecteurs et les personnels chargés du rangement. Ces cotes, précédées d'une couleur représentant le niveau (étude ou recherche), seraient simplement constituées des initiales des domaines suivies d'un indice et des trois premières lettres du nom de l'auteur, quelle que soit la langue du document.

Ce découpage géographico-linguistique permettrait une **mise en espace des collections** répondant aux usages de l'enseignement et de la recherche et faciliterait l'orientation des usagers. Indépendamment de la signalisation, un étudiant ou un chercheur dans une langue donnée serait à même, pour se diriger dans les collections, d'identifier l'aire puis le domaine auxquels elle appartient.

Pour **rapprocher les aires géographiques et tendre, peut-être, des passerelles à l'interdisciplinarité**, il serait judicieux, autant que la configuration des locaux l'autoriserait, de faire en sorte que cette mise en espace des collections permette de signaler, comme points de contacts, les domaines-frontières. La topographie du libre-accès pourrait également représenter une ambition : passer de la zone EBCO à HASSEPO via les langues baltes et le domaine Tsiganes ; de EBCO à MOMAC via l'Asie Centrale et le Caucase ; de EBCO à ASOR via la Mongolie ; d'ASOR à HASSEPO via le Vietnam et l'Himalaya ; de HASSEPO à l'Afrique via l'Océan indien ; de l'Afrique à MOMAC via le berbère et la Corne de l'Afrique.... Si les difficultés d'organisation spatiale étaient contournées elles auraient des chances d'être transformées en possibilités originales.

Toutes les considérations qui précèdent et les orientations qui seront choisies devront être mesurées à l'aune de l'usage et des attentes des publics ciblés. Une bibliothèque est un organisme vivant et le libre-accès doit être conçu comme **un espace évolutif et dynamique**. La configuration du libre-accès de la BULAC, présentant une volumétrie relativement réduite par rapport à la totalité de ses



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DES LANGUES ET CIVILISATIONS

collections et constitué à partir de provenances diversifiées, devrait offrir l'avantage d'être modulable avec souplesse pour modifier tel ou tel fonds ou permettre des rotations avec des collections en magasin.

Marc FONTANA  
Responsable de l'organisation du libre-accès